

## Fiche : la formation du conseiller en mobilité insertion – enjeux et illustration

### Le métier

Le conseiller mobilité insertion est un acteur clé pour contribuer à lever les freins à la mobilité des personnes et faciliter ainsi leur insertion. Il a pour mission, notamment dans le cadre d'une plateforme mobilité<sup>1</sup>, d'aider toute personne engagée dans une démarche d'insertion, ou rencontrant des difficultés pour se maintenir dans une situation sociale et professionnelle stable, à pouvoir accéder à la mobilité nécessaire, et ce, de manière autonome.

Les missions du conseiller sont variées : il accueille le public et réalise avec les personnes des diagnostics, individuels ou collectifs, de leurs besoins, compétences et freins en termes de mobilité. Il propose un accompagnement personnalisé et oriente vers les services adaptés. Il peut également préparer et animer des formations/ateliers mobilité, conseiller des acteurs locaux en matière de mobilité et orienter la mise en place de nouvelles solutions, faire de la communication mais aussi animer localement un écosystème de la mobilité.

Le conseiller est donc en contact avec un public varié : demandeurs d'emplois, jeunes inscrits en mission locale, stagiaires de la formation professionnelle, intérimaires, tout public en parcours d'insertion sociale et professionnelle, mais aussi des élus, techniciens, bénévoles, accompagnants sociaux et conseillers en insertion professionnelle (CIP).

C'est un métier qui nécessite une bonne capacité d'écoute, de compréhension des freins des personnes pour leurs déplacements et de la pédagogie pour pouvoir animer des ateliers et des réseaux, mais également une capacité à agir avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, avec une bonne vision des contextes territoriaux.

### Les enjeux

Alors que 23 % des Français déclarent avoir déjà renoncé à un travail ou à une formation faute de moyen pour se déplacer<sup>2</sup>, il apparaît que la mobilité est devenue un vecteur important de l'insertion professionnelle et sociale. Or, de par ses missions et thématiques diverses et la nécessité d'un travail avec un ensemble d'acteurs variés, mais aussi par la formation initiale hétérogène des conseillers, le métier de conseiller en mobilité insertion peine à être bien identifié.

Encore peu connu ou institutionnalisé, ce métier est façonné au gré des contextes locaux, ce qui lui donne une multitude de formes possibles et ne simplifie pas sa connaissance, et encore moins sa reconnaissance. D'autre part, cela ne facilite pas la mise en réseau des conseillers, d'un territoire à l'autre, pour un développement mutuel, étant donné la diversité des situations, des visions et des problématiques.

Les compétences variées qui sont nécessaires (bonne connaissance des mobilités, de l'action publique, de l'aménagement de son territoire...) ainsi que le travail avec de nombreux d'acteurs de différents secteurs (social, du transport, de l'aménagement, de l'action publique) à tous les niveaux, chacun avec sa vision et son langage, sont des défis à relever par ce métier.

---

1 Cf fiche rédigée sur le sujet.

2 Chiffres tirés de l'étude « Mobilité et accès à l'emploi » réalisé par le Laboratoire de la Mobilité Inclusive. Plus [d'information sur cette étude](#)

L'ensemble de ces constats amène au besoin de formation, pour professionnaliser le métier, lui donner une meilleure visibilité et reconnaissance (éventuellement par un caractère diplômant), et permettre une harmonisation des pratiques et la facilitation d'un langage commun pour pouvoir mieux communiquer et constituer un réseau pour asseoir la profession.

Exemple de formation : la formation Conseiller-ère mobilité insertion organisée par l'UPEC (Université Paris-Est Créteil Val de Marne) avec le concours du Laboratoire de la Mobilité Inclusive

La mise en place de cette formation a permis d'offrir une formation diplômante sur le sujet. Celle-ci vise l'attestation de compétences en matière d'analyse des enjeux territoriaux, d'élaboration de parcours mobilité, d'accompagnement des publics, et de coopération avec les opérateurs de mobilité et les partenaires de l'insertion.

Actuellement, cette formation délivre un diplôme inter-universitaire (DIU), mais l'objectif est de le faire reconnaître au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Elle se présente sous la forme de 9 séminaires de deux jours par mois, soit 126 heures au total, qui abordent des notions très différentes (sociologie, urbanisme, économie sociale et solidaire...) avec 6 grands domaines : l'intervention sociale, les transports et la mobilité, les politiques publiques, la psycho-sociologie et les sciences de l'éducation.

Elle vise notamment à renforcer et structurer les compétences d'accompagnement et la formation à la mobilité des personnes en insertion, et à une certification permettant une reconnaissance du métier en cohérence et complémentarité des interventions socioprofessionnelles et des politiques publiques territoriales (pour faciliter la trajectoire professionnelle des Conseillers).

À la fin de la formation les compétences attestées sont :

- Appréhender les enjeux sociaux, économiques et territoriaux de la mobilité inclusive
- Analyser et saisir les enjeux et logiques d'action des acteurs territoriaux
- Élaborer un parcours mobilité
- Accompagner les publics
- Coopérer efficacement avec les opérateurs de mobilité et les partenaires de l'insertion
- Contribuer à l'élaboration et/ou à l'adaptation des dispositifs de formation.

Cette formation (effectif de l'ordre de 15-20 personnes maximum) concerne les professionnels exerçant dans tout type de structure en charge de déployer différentes formes d'accès à la mobilité : associations, collectivités, structures d'insertion (SIAE, mission locale), entreprises, autorités organisatrices de la mobilité (AOM), opérateurs de transport. Elle s'adapte cependant davantage à des personnes avec une certaine expérience, la formation ayant l'avantage de donner une certaine hauteur de vue sur le métier et une base de langage commun entre les participants, qui peuvent venir d'horizons divers et tout au moins avoir des visions différentes du métier. Cette rencontre, ce partage et cette mise en commun constituent un des intérêts en soi de la formation.

Son coût est de 3 000 € (+170 € de droits nationaux universitaire) pour les salariés, et il existe des tarifs spécifiques pour les financements personnels. Le coût de la formation peut être pris en charge par les OPCO (Opérateur de Compétences).

Plus d'information sur le site internet [de l'École d'urbanisme de Paris](#)

Contacts AFODIL :

- Patricia DAUFIN – Coordinatrice de Neo Mob'in : [p.daufin@afodil.org](mailto:p.daufin@afodil.org)
- Olivier PORTET – Chargé de développemebnt projets mobiltié : [o.portet@afodil.org](mailto:o.portet@afodil.org)